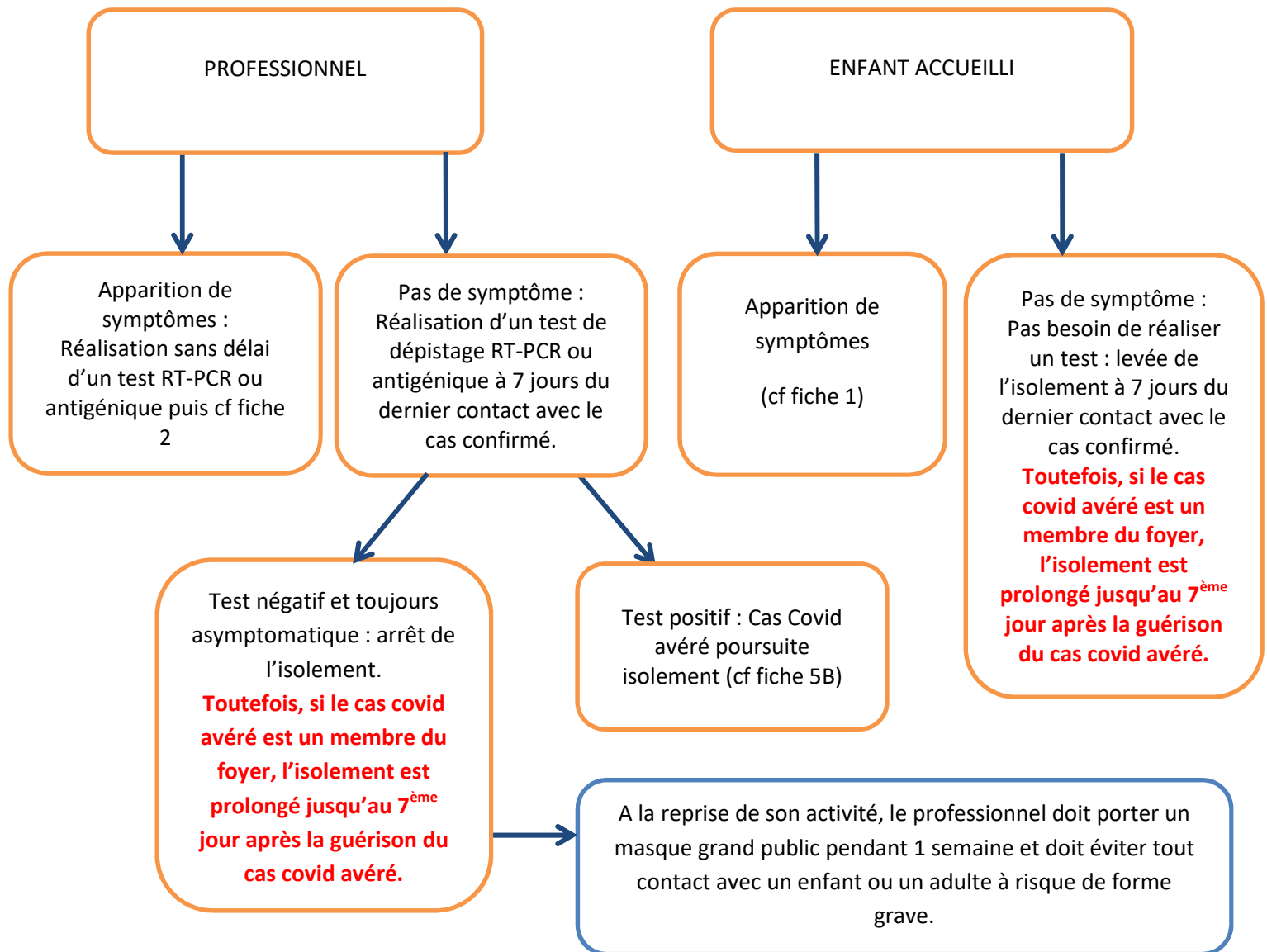


## Professionnel ou enfant accueilli identifié Cas contact Covid-19

Lorsqu'un professionnel de l'accueil ou un enfant accueilli est identifié comme cas-contact Covid, il est isolé 7 jours à compter du dernier contact avec le cas avéré, indépendamment du résultat du test de dépistage.



La plateforme de l'Assurance Maladie ou l'ARS, appelle systématiquement les cas positifs et les cas contacts.

Informez la puéricultrice du secteur (qui entrera en contact avec le référent Covid de la cellule PMI) ou pour les crèches, le secrétariat des modes d'accueil au 03 25 42 48 62.